

Vers la fin des catégories A, B et C pour améliorer l'attractivité de la fonction publique ?!

Dans la perspective de la nouvelle réforme de la fonction publique, le gouvernement Attal et son ministre, Stanislas Guerini, ont mis sur la table la perspective d'une remise en cause de l'organisation de la fonction publique. Une des pistes évoquées, celle de la suppression des catégories A, B et C est globalement rejetée par l'ensemble des organisations syndicales.

La concertation sur la réforme de la fonction publique est lancée... le ministre, Stanislas Guerini a réuni le 9 avril dernier les organisations syndicales et les employeurs publics pour présenter les « enjeux du futur projet de loi pour l'efficacité de la fonction publique » dont le texte est attendu pour l'automne. Le projet de texte veut donner de l'attractivité et de la modernité à la fonction publique.

Si certains objectifs recherchés par le gouvernement restent identiques à de précédentes réformes (comme améliorer la fluidité et l'attractivité des carrières des fonctionnaires et faciliter les mobilités), la possibilité de supprimer les catégories est à nouveau évoquée par le gouvernement (ce qui avait pu être évoqué par le président-candidat lors des élections présidentielles de 2022 estimant que ce cloisonnement entre agents était « à bout de souffle »). Aujourd'hui, les intentions du gouvernement semblent donc se préciser...

Pour la CFDT, la suppression des catégories est une remise en cause de la fonction publique, de ses principes et un

reniement des agents et des missions qu'ils effectuent au quotidien. Mylène Jacquot, CFDT fonctions publiques indique que « *les agents sont attachés aux catégories hiérarchiques qui sont de véritables identifiants culturels* », elle ajoute que la fluidité des parcours peut aussi se faire sans supprimer les catégories. Une autre organisation syndicale complète en indiquant qu'il faut privilégier les créations de passerelles pour les agents méritants.

Si le gouvernement veut améliorer l'attractivité de la fonction publique, qu'il commence par revaloriser le traitement des agents !